

# AVIS DE COURSE

## RÉGATE DES CHÂTAIGNES

Grade : 5C

Samedi 13 novembre 2021

Lieu : Marseille

Autorité Organisatrice : **UNION NAUTIQUE MARSEILLAISE**  
34 bd Charles Livon 13007 MARSEILLE

*La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).*

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discréction du jury, être inférieure à une disqualification.*

### 0. PRÉAMBULE [NP]

Toutes les conditions sanitaires en vigueur lors de la régate seront imposées aux concurrents, aux arbitres, aux bénévoles et aux personnels des clubs organisateurs. Elles pourront évoluer en fonction des recommandations gouvernementales et fédérales.

Le port du masque est obligatoire pour tous les régatiers, organisateurs et arbitres sur le site et les espaces portuaires de la manifestation y compris à bord des bateaux quand ils sont dans l'espace portuaire.



La présentation lors de la confirmation des inscriptions d'un pass sanitaire à jour pour chaque membre d'équipage sera nécessaire pour participer à l'épreuve (voir §4.5)

### 1. RÈGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.4 Les règlements fédéraux,
- 1.5 Les règles de course Osiris habitables 2021.

### 2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la Prescription Fédérale.

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions et téléchargeables sur la page de la <https://www.unm1882.fr/regate-des-chataignes>

### 3. COMMUNICATION

- 3.1 Compte-tenu de la situation sanitaire, le tableau officiel sera totalement dématérialisé.



sea You 



Les annonces officielles seront faites par le biais de l'application « WhatsApp ». Intégrer le groupe « UNM-Officiel Châtaignes » pour recevoir toutes les annonces officielles<sup>1</sup>.

- 3.2** [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.
- 3.3** La VHF est obligatoire ; il est recommandé de veiller le canal de l'organisation (72) et le canal 16 en double veille

#### 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

La régate est ouverte à :

- 4.1** Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240,  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.  
La VHF (fixe ou portable) est obligatoire.
- 4.2** Tous les bateaux :  
- du système à handicap Osiris Habitable (HN)
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription**  
(à faire parvenir par mail à [secretariat@unm1882.fr](mailto:secretariat@unm1882.fr)) :
- 4.3.1** a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :  
- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition  
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.  
- Les licences temporaires doivent également être accompagnées d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :  
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing  
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros  
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 4.3.2** Pour le bateau :  
- le certificat de jauge ou de rating valide. En l'absence de ce certificat le coefficient sera pris dans les tables de la jauge sans contestation possible.  
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur :  
<https://www.unm1882.fr/regate-des-chataignes>

<sup>1</sup> Pour intégrer ce groupe vous pouvez, avec la caméra de l'application, scanner le QR code situé au bas de la dernière page de ce document.



sea You



#### 4.5 Accès au site de la compétition et participation :

4.5.1 Un « pass sanitaire » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les concurrents âgés de 18 ans et plus à la date de début des confirmations des inscriptions<sup>2</sup>.

Ce Pass sanitaire se présente sous les formes suivantes :

- L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent.

ou

- Le résultat d'un test antigénique de moins de 48 heures, négatif,

ou

- Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 48 heures, négatif,

ou

- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

4.5.2 Seuls les concurrents ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un Pass Sanitaire recevront un laissez-passer individuel à conserver et à présenter à chaque entrée sur le site de la compétition.

Pour plus d'information sur le « pass sanitaire » consulter : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire> / <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>. Chaque membre d'équipage devra présenter, lors de la confirmation des inscriptions, un pass sanitaire à jour<sup>2</sup>.

#### 5. DROITS A PAYER :

CLASSE	MONTANT
MOINS DE 9 M	50€
DE 9M À 11,5M	70€
PLUS DE 11,5M	90€

#### 6. PUBLICITÉ [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

#### 7. N/A

#### 8. PROGRAMME

8.0 sans objet

<sup>2</sup> Voir § 8.1



sea You 



**8.1 Confirmation d'inscription :**

- Sur le site de l'UNM le vendredi 12/11 de 14 à 19 heures. La présence d'une seule personne par bateau est suffisante pour le contrôle des passes sanitaires de tout l'équipage<sup>3</sup>, la récupération des laissez-passer et de la dotation.

**8.2 Jauge et contrôles :** Des contrôles de jauge pourront être effectués pendant toute la durée de l'épreuve.

**8.3 Jours de course :**

Samedi 13/11/21	Briefing skippers à 9h30 & par VHF (72) ; Signal d'avertissement à 11h00	Toutes classes
-----------------	--	----------------

**8.4** Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15H30.

**8.5 Festivités :** (sous réserve de la réglementation sanitaire en vigueur au moment dit).

À 17H30 à l'UNM : remise des prix et dégustation de châtaignes.

**9. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT**

**9.1** Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide, en son absence le rating sera pris dans la table officielle de la jauge OSIRIS.

**9.2** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

**9.3** [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle

**10. N/A**

**12. PARCOURS**

**12.1** Les parcours seront de type : côtiers.

**12.2 Emplacement de la zone de course :**

Rade de Marseille :  
Parc National des Calanques

**13. SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**14. CLASSEMENT**

**14.1** Une course devra être validée pour valider la compétition.

**14.2 (a)** Quand moins de cinq courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

**(b)** Quand cinq courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

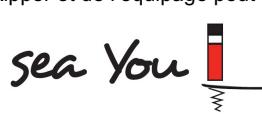
**14.3** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

**15. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

[NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un guidon UNM et seront être déclarés lors de la confirmation d'inscription.

**16. N/A**

<sup>3</sup> L'ensemble des QR codes du skipper et de l'équipage peut nous être adressés le plus tôt possible à [secretariat@unm1882.fr](mailto:secretariat@unm1882.fr)



## 17. PLACE AU PORT

Les bateaux qui en font la demande lors de leur inscription pourront être hébergés gratuitement du vendredi 12/11 au dimanche soir par l'UNM dans la limite des places disponibles. Dans ce cas, prendre contact **avant le jeudi 4 novembre à 18 heures** avec le secrétariat de l'UNM par e-mail à [secretariat@unm1882.fr](mailto:secretariat@unm1882.fr)

## 18. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 19. PROTECTION DES DONNÉES

**19.1 Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**19.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 20. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 21. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ième</sup>

## 22. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le secrétariat de l'UNM par e-mail à [secretariat@unm1882.fr](mailto:secretariat@unm1882.fr)

## 23. GESTION DES DÉCHETS

Aucun déchet ne doit être rejeté en mer. Les déchets doivent être ramenés à terre et évacués dans les conteneurs de tris sélectifs qui leur correspondent.



Sea You 



N'oubliez pas que la durée de biodégradabilité des déchets en mer va de quelques semaines à quelques siècles.

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

### FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024

translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>



sea You

